

WATERLOT DARRAS REGULA GENON BIENAIMÉ VANVEUREN

Société Civile Professionnelle d'Huissiers de Justice associés

Marie BICHET Huissier de Justice

36 rue de l'Hôpital Militaire 59044 LILLE CEDEX

☎ 03.20.12.84.30 - 📠 03 20.54.05.14

✉ etude@huissiers-lille.com

🌐 www.huissiers-lille.com



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT ET DE DESCRIPTION

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT
LE SEPT JUILLET**



À LA REQUÊTE DE

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE NORD FRANCE EUROPE, banque coopérative, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, régie par les articles 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, au capital de 497 663 460 euros, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE n° 383 089 752 code APE 6419Z, et dont le siège social est à LILLE (Nord) EURALILLE, 135 Pont de Flandres, -Intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 349 – Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » sans perception de fonds effets ou valeurs n° 1607T délivrée par la Préfecture du Nord, garantie par la CEGC, 16 rue Hoche – tour Kupka B – TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE Cedex, agissant poursuites et diligences de son Président y domicilié en cette qualité

Ayant pour avocats :

-Maître Raphaël THERY, Avocat au barreau de DOUAI

-Maître Francis DEFFRENNES, Avocat au Barreau de LILLE

A la suite d'un commandement de payer valant saisie immobilière, et en vertu d'une ordonnance sur requête rendue par le Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de DOUAI en date du 16 juin 2017,

Je, Jérémie BIENAIMÉ, Huissier de justice, Membre associé de la Société Civile Professionnelle Gilles WATERLOT, Pascal DARRAS, Marc REGULA, Émilie GENON, Jérémie BIENAIME, Julien VANVEUREN et Marie BICHET, Huissier de Justice salarié, dont le siège est à LILLE, 36 rue de l'Hôpital Militaire, soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour à **COUTICHES, 4 rue Hallouchery**, à l'effet de procéder à la description de l'immeuble qui s'y dresse.

Là où étant, accompagné :

↳ de Monsieur Hervé DELAUTRE, Serrurier, EURL HAS,

↳ de Messieurs Pierre GRODZKI et Christian DANGLETERRE, témoins requis à l'effet de m'assister, conformément aux dispositions de l'article L.142-1 du Code des procédures civiles d'exécution

↳ du Cabinet AXIMO, chargé de procéder aux mesures légales

L'ensemble des locataires ayant été préalablement prévenus de mes opérations par téléphone, le 27 juin 2017.

J'ai procédé à la description du bien comme suit :

Coutiches 4 rue Hallouchery



Il s'agit d'un immeuble d'angle, lequel présente une division en 5 parties sur la matrice cadastrale en ma possession.



Le bien est dressé en maçonnerie de briques avec couverture tuiles.

Il donne sur la rue principale de la ville et bénéficie d'un accès, depuis la perpendiculaire, rue Hallouchery.

Parties communes

Entrée

Accès par une porte pvc avec partie vitrée et système de fermeture à plusieurs points.



- ↳ Sol carrelage avec emplacement pour tapis brosse.
- ↳ Murs et plafond avec peinture défraîchie.
- ↳ Tableaux et compteurs.



Cette entrée dessert deux appartements au rez-de-chaussée. Un escalier d'accès au premier étage en bois avec rambarde dont les marches sont marquées.

Montée d'escalier avec murs et plafond peints, défraîchi.

Un velux double vitrage pour cette montée d'escalier.



Palier du premier étage

↳ Sol carrelage.

↳ Murs et plafond avec peinture défraîchie comportant quelques traces d'humidité au plafond.



Ce palier distribue deux appartements.

Présence d'un escalier bois qui dessert le deuxième étage et d'un autre escalier desservant le dernier étage comprenant un unique appartement.



Cave

Accès par un escalier béton.
Cette cave est à l'état brut.



Rez-de-Chaussée

Appartement rez de chaussée sur avant

↳ L'appartement est occupé par Madame FICHEL Nathalie, pour un loyer mensuel de 252 euros (bail non exhibé). Cette dernière est représentée lors de mes opérations, par sa nièce qui occupe également l'immeuble, Madame DELBART Angélique. Il s'agit d'un studio.

Pièce principale





- ↳ Sol carrelage.
- ↳ Murs tapissés.
- ↳ Plafond peint.

Cette pièce est éclairée par deux doubles fenêtres avec double vitrage et persienne à ruban.

Présence d'un convecteur électrique.

On trouve dans cette pièce un coin cuisine avec :

Équipements :

- Un bloc évier un bac un égouttoir, meuble du dessous.
- Un lavabo monté sur meuble.
- Une crédence carrelée.



Il existe également une zone de douche donnant sur la pièce principale, directement, avec receveur, zone carrelée, porte plastifiée d'accès.



Wc séparés

Il s'agit d'une pièce aveugle.



- ↳ Sol carrelé.
- ↳ Murs et plafond peints.

Présence d'un cumulus suspendu et d'un siège wc avec lunette, abattant et chasse d'eau dorsale.

Appartement en rez de chaussée sur arrière

↳ L'appartement est occupé par Madame DELBAR Angélique, laquelle m'informe que son loyer mensuel est de 525 euros avec date d'effet en mai 2015 et me précise qu'elle bénéficie d'un bail verbal et qu'aucun bail écrit n'a été établi.

Entrée

Accès par une porte en bois.



- ↳ Sol carrelé.
- ↳ Murs et plafond peints.

Depuis cette entrée, on accède à la cuisine par une porte vitrée.

Cuisine

- ↳ Sol carrelé.
- ↳ Murs et plafond peints.

Cette pièce est éclairée par une double fenêtre avec double vitrage, persienne à sangle.

Présence d'un radiateur électrique de type radiant.

- Un bloc évier deux bacs un égouttoir monté sur meuble.
- Une crédence.